

Depuis le contrat d'association, signé entre l'État et l'école privée Saint-Joseph en septembre 2005, la commune participe, chaque année, au financement du fonctionnement des classes élémentaires et maternelles.

Les modalités de calcul de la participation financière, attribuée uniquement pour les élèves martipontains inscrits à l'école privée Saint-Joseph, étaient jusqu'alors fixées par une convention, pour les élèves de l'élémentaire, et d'un contrat pour le financement des classes maternelles.

Un choix politique

« Ce contrat permet de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph, à la même hauteur que pour l'école publique les Halbrans, explique Martine Chabirand, adjointe en charge de l'éducation, la jeunesse et les sports. **Même avant la scolarisation obligatoire à 3 ans, nous avons toujours apporté notre soutien aux classes maternelles. C'est un choix politique d'accompagner tous les enfants de la commune, quelle que soit leur école. Ce qui a changé, c'est une réévaluation des coûts.** »

En effet, le calcul intègre mainte-



Yannick Fétiveau, le maire, et Martine Chabirand, adjointe à l'éducation, ont signé la convention avec les représentants de l'école Saint-Joseph, Cathy Mansire, directrice, et Rodolphe Dupeux, président de l'Ogec.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

l'accompagnement des jeunes élèves (Atsem, fluides...), ce qui porte la subvention à 1 043 € par élève de maternelle, au lieu de 613 € précédemment, soit une augmentation de 37 000 € pour une centaine d'élèves. Côté élémentaire, la subvention est de 503 € par élève. **« Nous apprécions cette volonté des élus de ne pas faire de différence entre les élèves pour le choix de leurs parents, public ou privé, se réjouit Cathy Mansire, directrice de l'école privée. C'est agréable de se sentir soutenu et de ne pas avoir le sentiment de monter au front pour demander quelque**

des collègues dans d'autres communes. »

En plus de ces subventions, les élèves martipontains bénéficient aussi de diverses activités proposées par la municipalité : piscine, danse, médiathèque, interventions du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et plus récemment, des balades en canoë pour les CM2, afin de les sensibiliser à l'environnement. **« C'est un parcours intéressant pour les enfants, car nous restons persuadés que lorsque l'on connaît bien son territoire, on ne le dégrade pas ».** s'accordent à dire les signatai-